

XII^e FORUM SOCIAL PANAMAZONIEN
(FOSPA) – PUYO, ÉQUATEUR, 2026

**PLANS D'ACTION
PAR GROUPES
THEMATIQUES
DU XII^e FORUM SOCIAL
PANAMAZONIEN (FOSPA)**



Maison 1. Territoires libres d'extractivisme pour une Amazonie dotée de droits

Groupe de travail : Territoires libres d'activité minière

1. Récupérer et exercer l'autonomie, l'autodétermination et le contrôle territorial des peuples.

- Renforcer les communautés afin qu'elles décident collectivement de leurs territoires, conformément à leurs usages, coutumes, systèmes de gouvernement et formes traditionnelles d'organisation.
- Impulser des processus communautaires de cartographie territoriale pour freiner l'expansion du cadastre minier et lutter pour la titularisation de toutes les terres communautaires.
- Lutter pour la reconnaissance intégrale du territoire, incluant le sol, le sous-sol, les eaux et les autres éléments qui soutiennent la vie, face aux concessions extractives.
- Renforcer la surveillance communautaire des fleuves, des forêts, des écosystèmes et des activités extractives grâce à la technologie et aux savoirs de professionnels locaux.
- Renforcer et promouvoir la création de gardes autochtones et communautaires, ainsi que l'exercice de la justice autochtone en tant que mécanismes de protection et de contrôle territorial.
- Garantir que l'autonomie soit exercée collectivement et non utilisée pour légitimer l'entrée d'acteurs miniers externes ou d'activités incompatibles avec les décisions des communautés.

2. Rejeter l'expansion de l'activité minière en Amazonie et progresser vers des fleuves et des territoires libres d'exploitation minière.

- Développer une stratégie panamazonienne face à toutes les formes d'activité minière, à toutes les échelles.
- Rejeter l'utilisation de la criminalisation des communautés sous la catégorie d'« exploitation minière illégale », employée par les discours étatiques hégémoniques pour justifier la militarisation des territoires ou occulter les impacts de l'activité minière.
- Dénoncer l'expansion des concessions et des cadastres miniers, ainsi que l'assouplissement des normes environnementales et des mécanismes facilitant l'entrée des entreprises extractives.
- Promouvoir la défense des fleuves, territoires, municipalités, écosystèmes et bassins libres de toute activité minière.
- Coordonner des actions juridiques, politiques, communicationnelles et de mobilisation face aux projets miniers qui menacent les territoires amazoniens.
- Exiger la restriction absolue de l'activité minière pour tous les territoires des peuples autochtones d'Amazonie en isolement et en premier contact.

3. Renforcer les économies propres et les conditions de vie permettant aux communautés de résister à l'extractivisme.

- Développer et financer des alternatives économiques communautaires compatibles avec

l'Amazonie, incluant l'agroécologie, l'écotourisme, le tourisme communautaire, les bio-entreprises, l'artisanat et d'autres initiatives productives.

- Exiger que ces alternatives bénéficient d'un accès réel au financement, aux marchés et à l'accompagnement, et ne se limitent pas à des projets ponctuels sans continuité.
- Prioriser la participation des jeunes et créer des écoles et des espaces de formation permettant de récupérer les savoirs ancestraux, la culture, la langue et l'identité, tout en générant des opportunités de rester sur le territoire.
- Renforcer la participation et le leadership effectif des femmes dans la prise de décisions politiques, économiques et territoriales.
- Promouvoir des mécanismes permettant aux peuples eux-mêmes de contrôler et d'administrer leurs ressources et de renforcer leur capacité économique et politique.

4. Protéger celles et ceux qui défendent l'Amazonie et garantir une capacité de réponse face aux menaces.

- Créer un fonds régional d'urgence pour les communautés et les défenseurs et défenseuses confrontés à la criminalisation, à la violence, au déplacement ou à des menaces liées à l'extractivisme.
- Renforcer les capacités juridiques, sécuritaires et communicationnelles des organisations territoriales et promouvoir l'usage effectif des mécanismes internationaux de protection, dont l'Accord d'Escazú.
- Documenter et rendre visible la violence, la criminalisation et la stigmatisation dont sont victimes les peuples autochtones, afro-descendants et paysans qui défendent leurs territoires.
- Développer des stratégies de communication panamazoniennes reliant l'expansion minière à la demande internationale de minerais, aux guerres, au capital corporatif et aux autres processus de dépossession.
- Créer des mécanismes permettant d'identifier et de dénoncer les flux financiers qui soutiennent l'extractivisme, y compris le blanchiment d'argent associé à l'activité minière.
- Coordonner des actions et des mobilisations simultanées entre pays lorsque des menaces dépassent le cadre local.

5. Renforcer et articuler les structures organisationnelles existantes pour répondre collectivement aux menaces territoriales.

- Renforcer les organisations et structures existantes aux niveaux communautaire, national et régional, ainsi que les autres organisations légitimes et représentatives des peuples autochtones, paysans, afro-descendants et territoriaux, plutôt que de créer des structures parallèles.
- Créer un mécanisme permanent de coordination, de communication et de suivi au sein du FOSPA, permettant de relier ces structures et d'assurer la continuité des accords entre les rencontres.
- Constituer une plateforme panamazonienne anticapitaliste et anti-extractiviste articulant les nations et organisations autochtones, paysannes, afro-descendantes et d'autres acteurs de la

société civile, sur la base du développement, du renforcement et de la promotion des luttes territoriales, en créant des comités d'accompagnement juridique, technique, artistique et de soin, afin de consolider des stratégies d'action et des campagnes face à l'exploitation minière et aux autres expressions de l'extractivisme.

- Établir un système d'alerte précoce et de réponse collective permettant, lorsqu'un territoire fait face à une menace, l'activation conjointe d'un soutien juridique, politique, communicationnel, économique et sécuritaire par les autres organisations.
- Renforcer la redevabilité et le lien entre les organisations et les communautés de base, face aux processus de cooptation, d'affaiblissement et de perte de crédibilité relevés au cours des discussions.
- Instaurer une semaine d'action contre l'extractivisme minier.

Groupe de travail : Défense des Droits de la Nature

Nous qui avons participé au XIe FOSPA de Rurrenabake–San Buenaventura affirmons collectivement que l'Amazonie a des droits, et nous adoptons la Déclaration des Droits de l'Amazonie. Lors de ce XIe FOSPA, nous assumons l'engagement de passer de la reconnaissance à l'exercice de ces droits, et d'impulser des actions concrètes pour qu'ils deviennent effectifs et produisent de véritables transformations dans nos territoires.

1. **Exercer les Droits de la Nature depuis les territoires.** Nous invitons les peuples autochtones, afro-descendants, paysans, les communautés, les organisations sociales, les gouvernements territoriaux et les municipalités amazoniennes à adopter — dans le cadre de leurs propres compétences, formes de gouvernement et libre détermination — des déclarations, normes, résolutions et mesures concrètes de prévention, de protection, de restauration et de défense de la Nature.
2. **Renforcer les formes territoriales de protection, de surveillance et de contrôle.** Impulser des gardiennages, des comités de surveillance et d'autres mécanismes territoriaux et communautaires pour la défense des fleuves, des forêts, des lagunes, des abeilles et des autres espèces et systèmes de vie.
3. **Créer un Observatoire panamazonien des Droits de la Nature.** Construire collectivement une plateforme permettant de localiser et de relier les luttes et les expériences, ainsi que de rassembler les normes propres, ordonnances, plaintes, jugements, protocoles, méthodologies et autres outils développés pour défendre la Nature. L'Observatoire devra faciliter l'échange d'apprentissages et renforcer la capacité d'action face aux menaces qui traversent nos territoires.
4. **Impulser une rencontre panamazonienne de gestion des savoirs territoriaux et de dialogue des savoirs,** afin d'échanger des expériences sur la restauration et la régénération des systèmes de vie, ainsi que des outils communautaires pour connaître et surveiller l'état de l'eau, de l'air, des sols, des espèces et des autres composantes de nos territoires. Ce processus

devra reconnaître et renforcer les savoirs autochtones, ancestraux, afro-descendants, paysans, communautaires et territoriaux.

5. **Articuler et construire des alliances** entre nos organisations territoriales et les universités, centres de recherche, scientifiques et spécialistes disposés à mettre leurs capacités au service des luttes territoriales, dans le respect des savoirs propres et des priorités définies par les habitants des territoires.
6. **Produire des preuves propres pour l'exigibilité des droits.** Développer des capacités territoriales pour documenter la pollution, la déforestation, la perte de biodiversité et d'autres atteintes, ainsi que pour enregistrer le non-respect des jugements, lois et mesures de protection déjà obtenus. Ces informations devront renforcer les actions politiques, administratives et judiciaires et permettre aux territoires de disputer également la production et le contrôle des preuves relatives à ce qui s'y passe.
7. **Impulser un Mécanisme panamazonien de solidarité et d'alerte** pour les défenseurs et défenseuses de la Nature. Construire un réseau capable d'activer, à la demande des personnes, communautés ou organisations touchées, des réponses régionales face aux menaces, à la criminalisation, à la persécution et à la violence. Promouvoir, en lien avec les mécanismes de l'Accord d'Escazú, un espace spécifique dédié aux défenseurs et défenseuses amazoniens, permettant de rendre visibles les risques, d'activer la solidarité et de faciliter un accompagnement juridique, politique et communicationnel.
8. **Promouvoir un espace d'échange entre gardiennages, comités, conseils et mécanismes de représentation de la Nature** créés depuis les territoires et reconnus par des jugements, des lois et des décisions publiques, afin d'analyser leur capacité réelle à décider, surveiller et exiger des mesures en faveur de la Nature. Cette articulation devra permettre d'identifier les obstacles communs, de renforcer la présence territoriale au sein de ces mécanismes et de partager des stratégies pour rendre leur mandat effectif.
9. **Construire un contentieux stratégique panamazonien pour la protection du bassin amazonien.** Nous appelons à la constitution d'un groupe de travail chargé d'explorer la construction progressive d'un dossier régional dans lequel les fleuves et les luttes territoriales de différents pays permettent de mettre en évidence des atteintes communes au bassin amazonien et de poser les termes de sa protection devant le Système interaméricain des droits humains. La stratégie prendra pour référence les standards développés par l'Avis consultatif OC-32/25, devra s'appuyer sur des cas et des organisations territoriales concrets, et intégrer les savoirs communautaires, les preuves et les arguments relatifs aux Droits de la Nature et à la justice climatique.

Groupe de travail : Territoires libres d'hydrocarbures (pétrole et gaz)

ZONES D'EXCLUSION

1. **Encourager, soutenir et construire, avec et depuis les territoires, des formes d'auto-déclaration** : promouvoir et accompagner des processus territoriaux qui renforcent la capacité des communautés à se reconnaître et à s'auto-déclarer Zones d'Exclusion, comme outil de défense et de protection territoriale.
2. **Élaborer des messages et des récits communs sur les Zones d'Exclusion, depuis et pour les territoires** : construire, à partir des territoires et avec leurs voix, des messages et des récits communs permettant de rendre visible la signification des Zones d'Exclusion et de renforcer leur défense face aux activités extractives.
3. **Rechercher et développer, entre le monde académique et les territoires/communautés, une conceptualisation des Zones d'Exclusion** : générer un dialogue entre savoirs académiques et territoriaux pour rechercher, développer et construire collectivement une conceptualisation des Zones d'Exclusion.

COMMUNICATION POUR DES TERRITOIRES LIBRES

1. **Diffuser massivement et positionner les identités de la Panamazonie comme territoire de vie** : renforcer une identité commune de la Panamazonie, dans le respect des diversités culturelles, en tant que territoire de vie, de diversité et d'avenir, face aux récits qui présentent l'expansion des combustibles fossiles comme synonyme de développement.
2. **Construire des récits communs pour la défense des territoires** : créer un réseau et un annuaire de créateurs de contenus, renforcer un réseau de jeunes et développer des processus de formation en prise de parole publique et en communication stratégique.
3. **Remettre en cause la vision hégémonique du développement et de l'extractivisme** : renforcer les capacités des journalistes et des communicants au moyen de formations médiatiques, de voyages de presse (media trips) et d'autres stratégies de sensibilisation aux impacts des combustibles fossiles sur les territoires.

PLAIDOYER POUR LE PLAN D'ACTION

1. **Cartographier les acteurs et bailleurs prioritaires pour le plaidoyer** : identifier les acteurs stratégiques, les sources de financement et les espaces de décision pertinents pour impulser des actions de protection territoriale et de transition énergétique juste.
2. **Construire un guide panamazonien de politiques publiques depuis les territoires** : systématiser les propositions et recommandations élaborées par les communautés pour orienter les politiques publiques de protection territoriale et de réduction de la dépendance aux combustibles fossiles.

OBSERVATOIRE PANAMAZONIEN

1. **Créer une plateforme web panamazonienne d'information et de surveillance** : développer un espace regroupant des outils et des méthodologies permettant d'identifier les lacunes en matière d'information et de cartographier les plateformes et observatoires existants.

2. **Rassembler et systématiser les informations relatives aux activités et impacts extractifs** : intégrer les informations juridiques, réglementaires et judiciaires ; les données relatives aux projets pétroliers, gaziers, miniers et aux émissions ; ainsi que les informations sur les atteintes et impacts, en articulant les données de surveillance satellitaire avec les rapports territoriaux et les indicateurs de santé, environnementaux, économiques et sécuritaires.
3. **Renforcer la diffusion, le plaidoyer et l'usage communautaire de l'information** : articuler l'Observatoire avec d'autres organisations de la Panamazonie afin de renforcer le réseau, de former des leaderships et de former les communautés à l'usage de l'information pour l'action, la résistance, la dénonciation et le contentieux.

CARTOGRAPHIE DES ATTEINTES ET DES MENACES

1. **Construire une encyclopédie des activités pétrolières en Panamazonie** : systématiser et rendre accessibles les informations relatives aux activités, infrastructures et projets pétroliers développés sur les territoires.
2. **Élaborer un Atlas panamazonien des impacts de l'industrie pétrolière** : intégrer des données produites conjointement par les organisations, communautés et peuples afin de rendre visible la dimension territoriale et cumulative des impacts.
3. **Développer un modèle multicritère de risque pétrolier** : cartographier de manière intégrale les infrastructures pétrolières et analyser leurs impacts sur les services écosystémiques et les systèmes écologiques, au moyen d'outils de télédétection, d'indices de végétation et de classifications supervisées.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TERRITORIALES

1. **Renforcer les capacités techniques territoriales** : développer les capacités communautaires en matière de santé, d'éducation, de conseil juridique et de communication afin de renforcer l'autonomie et la défense des territoires.
2. **Renforcer la sécurité et la tenure des terres** : soutenir les communautés au moyen d'équipes juridiques et techniques pour la défense, la régularisation et la protection de leurs territoires.
3. **Renforcer l'accès et la gestion des ressources** : développer les capacités techniques et administratives pour l'identification, la réception, la gestion et la reddition de comptes des fonds destinés aux initiatives territoriales et à la défense face aux activités extractives.